

Dijon, 5 Novembre 1898.

Mon bon cher ami,

J'avois écrit, dès le commencement de la semaine dernière, à M. Lyon-Lacay pour lui exposer les difficultés que j'entrevois pour moi à terminer, dans le courant de 1900, la traduction de la partie assez grosse qui m'a été assignée dans le Code civil allemand, et plus généralement lui soumettre quelques observations en vue du choix d'une personne plus compétente, mieux outillée ou mieux armée que je ne me sens moi-même - hier, je reçois une lettre fort saine, par laquelle M. Lyon-Lacay, tout en m'engageant à vaincre mes hésitations et à passer outre aux obstacles, me déclare essentiellement et avant tout qu'en somme cette affaire ne concerne ni lui ni le Conseil de direction de la Société de législation comparée, que j'en suis engagé envers le Comité de législation étrangère, que lui-même (M. Lyon-Lacay) n'a aucune

qualité pour me de la de cet engagement, que
je me suis donc trompé d'adresse en lui écrivant,
et que je dois m'entendre exclusivement avec M.
Aucoc, président du Comité de législation
étrangère — C'est fort bon. Mais, de mon
côté je voulais me placer sur le terrain juridique
(que vient-il faire ici, vraiment?) il me serait
peu de reprocher qu'il y a eu, quant à
moi, malentendu complet sur la position offerte
et acceptée, que j'ai toujours compris que
je n'avais affaire qu'à la Société de législation
comparée, qu'en fait d'avis officiel j'ai eu
pour tout contact, au mois de Mars dernier, une
lettre de M. Gou-Lacour m'annonçant que le Conseil
de direction de cette Société m'avait désigné pour
collaborer à la traduction en remplacement de M.
Bouffier, que je n'ai correspondu ni avec M. Aucoc
ni avec aucun représentant du Comité de législation
étrangère, et que je n'ai vu que tout récemment
(par vous, à Gigny, j'ai vu) la part essentielle
que le Comité avait dans l'œuvre — je n'ai
pas besoin de vous dire que je me souviens pas
un seul instant, à priori, de raisons de ce genre
dans une question qui doit rester toute de complaisance,

d'entente mutuelle et d'efforts communs en vue
d'une œuvre utile. Et, puisque M. Gou-Lacour tient
si allègrement son épingle du jeu, si me
passerai de lui.

Mais, avant de m'adresser à M. Aucoc, pour lui
exposer mes désiderata personnels, je voudrais vous
demander de me rappeler, ou de me faire connaître
(car, je vois que les avis jamais me les prieux) les
conditions de délai arrêtées jusqu'à présent
pour la publication. Pour quelle époque exacte
demandent-ou aux collaborateurs les manuscrits
des différentes parties de la traduction? j'ai
quelque vague idée au souvenir qu'il s'agissait,
primitivement du moins, d'être prêt dans le
cours de 1900. Mais s'agit-il de commencer
ou de la fin de cette année? Entend-on
pour quelle époque attendent-ou la ~~partie~~
traduction de la partie qui m'avait été confiée?
— d'autre part, et si, comme vous semblez me
l'annoncer le mois dernier, vous avez l'intention
de demander, ou à qui vous concerne, un prorogation
de délai primitivement assigné, de quelle durée
serait cette prorogation? Et quelle réaction aurait-elle

sur les parties à suivre? Je m'en sçait précisément d'être
fait là-dessus autant qu'il est possible pour
savoir ce que j'ai fait ou proposé quant à moi —
Mais la chose est que j'aurais le meilleur desir,
et vraiment il y a tant de difficulté à trouver
un nouveau traducteur, de conserver tout ce parti
de ma tâche dans la collaboration — Mais je ne
voudrais pas retarder l'œuvre. Et vraiment, il m'est
impossible de m'y mettre avant six ou sept mois.

En même temps de tout cela, je me sens bien
découragé — Sur vos conseils recités je me suis
décidé à accepter l'hospitalité de la collection Bata,
pour ma étude de méthode, dont la publication avait
été commencée par la Revue bourguignonne. Mais, d'après
les engagements pris ~~durant~~ ^{suivant} cette liaison, il faut que le
travail en question soit même rapidement, ou même en
résumé beaucoup plus rapidement, je ne puis songer
à en finir avant l'été 1899. Cela m'exposerait à
deux ans pour la traduction du Code allemand. Et
alors me restera-t-il assez de temps, sans parler des
difficultés spéciales résultant de mon isolement ici? —
Puisque votre influence a beaucoup contribué à m'engager
dans cette double voie, un peu contradictoire dans l'exécution,
je vous demande de m'aider à m'en tirer. Et je vous prie
que vous puissiez compter sur une entière bonne volonté
de ma part, pour me valoir à une solution acceptable.
Je vous remercie d'avoir songé à m'envoyer un exemplaire
de la notice néo-romane, sur St. Bonifacius, écrite par vous pour
l'archiviste germanique. Je l'ai reçue avec beaucoup de charme
et de profit — Veuillez offrir mes respectueux hommages
à Madame Calvat et agréer toute ma cordiale amitié.
Fr. GOMY

7 1/2



Monsieur R. Labille,

10 bis. rue du Pré-aux-herbes.

Paris.

